

Le nouveau programme amélioré de prêts d'investissement remise en garantie

Chez B2B Banque, nous avons amélioré notre programme de prêts d'investissement remise en garantie, vous permettant de mieux aider vos clients à accroître leur patrimoine et à créer des opportunités de minimisation fiscale.

Nouveautés pour vous aider à soutenir et à attirer des clients

Notre nouvelle solution améliorée a été rationalisée pour développer votre entreprise et le patrimoine de vos clients plus rapidement.

Conçu pour les clients qui :

- Possèdent un profil de crédit solide
- Disposent d'actifs non enregistrés qu'ils peuvent mettre en garantie (par exemple, fonds distincts, fonds communs de placement, liquidités)
- Veulent accéder à une large gamme de fonds tiers

Avantages pour les clients

- Gagnez du temps grâce à des approbations plus simples et plus rapides et à moins de documentation
- Atteindre leurs objectifs financiers plus rapidement en utilisant une stratégie à effet de levier
- Créez un patrimoine grâce à un investissement initial plus important
- Réduire potentiellement le coût de l'emprunt et l'impôt grâce à la déductibilité des intérêts

Prêts jusqu'à 1 000 000 \$

Prêts de 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$¹

Cote de crédit minimum	700 ²	
Montant minimum de RATD	60%	
Montant minimum de l'engagement	25 000 \$	
Preuve de gage	Obligation de prouver que les fonds ne sont pas empruntés	
Preuve de revenu	Non requis ³	
Preuve d'actifs	Non requis ¹	Requis
Valeur nette	Positive	1x montant promis
Taux d'intérêt	Taux préférentiel + 0,50 % ⁴	
Financement rapide	Un jour ouvrable après réception et vérification de la demande et des pièces justificatives, y compris les actifs mis en gage	
Retraits	Le ratio prêt/valeur (LTV) après retrait ne doit pas dépasser 75 %	
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'intérêts seulement ou de capital et d'intérêts • Entièrement ouvert et remboursable à tout moment sans pénalité 	
Exigences en matière de garanties et de nantissement	Doit être sélectionné dans notre liste de fonds collatéraux éligibles	

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le directeur du développement des affaires de votre région ou visiter le site b2bbanque.com.

Prêt 3:1 : un prêt d'investissement dans lequel les clients empruntent jusqu'à 3 fois ce qu'ils contribuent.
RATD: ratio maximal du service total de la dette.

1. Les demandes de prêts pour des montants de plus de 2 000 000 \$ sont les bienvenues. Toutefois, les critères d'admissibilité au crédit, les documents requis et le délai de traitement peuvent varier. 2. Pour les cotes de crédit inférieures à 700, une preuve des actifs et une valeur nette de 1x le montant de la garantie est requise. 3. B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. 4. Offre d'une durée limitée valable à compter de 0 h (HE) le 12 décembre 2024 jusqu'à 23 h 59 (HE) le 30 avril 2025. La présente offre ne s'applique qu'aux nouvelles demandes de prêts investissement. Des modalités et conditions supplémentaires peuvent s'appliquer. La présente offre peut être prolongée, modifiée, annulée ou retirée en tout temps sans préavis.

B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque chose, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts investissement de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités. ©B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.



B2B BANQUE